



Déclaration Liminaire

Comité Social d'Administration Local – Formation Spécialisée du 3 juin 2026

Madame la Présidente,

Le 13 mai 2026, l'INSEE a annoncé un taux d'inflation à 2,2 % sur un an. Le refus du gouvernement de revaloriser d'autant le point d'indice sonne le glas du modèle salarial de la Fonction publique. La revalorisation automatique du SMIC à 1 867,02 € au 1er juin 2026 (+ 2,41 %), annoncée le jour même par le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou, sans le moindre « coup de pouce » et surtout sans revalorisation du point d'indice, va précipiter plus de 860 000 agents publics sous le salaire minimum interprofessionnel. Soit un doublement en six mois du nombre d'agents publics dont la grille indiciaire est rattrapée par le SMIC (environ 1 fonctionnaire sur 6).

Ce n'est pas un accident statistique. C'est le résultat assumé d'un choix politique celui de trois années consécutives de gel du point d'indice, le refus du gouvernement d'ouvrir une véritable négociation salariale intégrant la refonte des grilles indiciaires, le mépris affiché pour les organisations syndicales auxquelles ne sont proposées que de simples réunions de travail qui ne débouchent sur rien. La sphère gouvernementale ne se contente plus de laisser dériver les salaires : elle organise, méthodiquement, l'alignement de la Fonction publique sur le SMIC.

La situation n'est ni inéluctable, ni technique, ni budgétaire. Elle est politique. Le gouvernement dispose de tous les leviers pour rétablir la valeur du point d'indice et la cohérence statutaire : il a choisi de ne pas s'en servir. Il a choisi le gel pour la troisième année consécutive. Il a choisi de refuser la négociation salariale. Il a choisi de laisser dériver des centaines de milliers d'agents publics sous le seuil légal de rémunération, tout en se félicitant d'une « valorisation des métiers » qui n'existe que dans la communication ministérielle.

Le mécanisme de l'indemnité différentielle, qui aligne les traitements rattrapés par le SMIC, n'est pas une solution, d'autant plus qu'elle n'est pas prise en compte dans le calcul des pensions : c'est un aveu d'échec. Il dévoie la logique statutaire en rémunérant tous les agents, débutants comme ceux ayant 20 ans de carrière, au même niveau, sans tenir compte de leur grade, de leur qualification ni de leur ancienneté. C'est l'effacement programmé de la grille indiciaire et de la Fonction publique de carrière.

36 milliards ont pu être trouvés pour être dédiés à la guerre, à des armes de destruction massive, qui seront à termes détruites. Cela participe à l'économie parasitaire, alors que l'augmentation générale des salaires profiterait très largement à la consommation des ménages et donc à l'économie du pays. Tous les économistes s'accordent à le dire.

Et pourtant, de l'argent il y en a : exonérations à tout-va, crédit impôts recherche à gogo, niches fiscales non maîtrisées... Sans que cette politique dite de l'offre ne donne lieu à évaluation.

Un conseil de lecture « Toujours moins » de l'économiste Clément Carbonnier lequel documente l'inefficacité et l'impasse des politiques économiques conduites depuis les années 80 dont l'obsession est de réduire le coût du travail des plus précaires et qui passent par la fiscalisation de la protection sociale, la limitation des prestations, la multiplication des régimes dérogatoires, l'affaiblissement des structures de négociations collectives, etc... La paupérisation est en place pour une large frange de la population !

Autre petit présent bientôt offert aux agents publics, les autorisations spéciales d'absence qui seront désormais harmonisées pour l'ensemble de la fonction publique, pas par le haut, le décret en gestation dresse une liste limitative qui va théoriquement empêcher des négociations à l'échelon local, alors que les conventions collectives peuvent prévoir des durées plus favorables dans la sphère concurrentielle.

Au plan local, vous avez pu mesurer, Madame la Présidente, par vos propres visites de services à quel point les agents des finances publiques de la Somme sont engagés dans leurs missions : Nul besoin d'un observatoire interne pour le constater ! Oui, les agents des finances publiques de la Somme ont une conscience professionnelle qui, bien trop souvent, les expose à des risques de stress, d'anxiété, d'épuisement professionnel, tant les moyens humains manquent, tant les exigences restent les mêmes : réaliser toutes nos missions avec moins de moyens humains ; réorganiser pour optimiser sans cesse; répondre au téléphone pour avoir un bon taux de décrocher, coûte que coûte ! Et ce peu importe les conséquences sur la santé des agents tant que celles-ci ne sont surtout pas reconnues comme imputables au service !

Pour s'en convaincre et en convaincre l'encadrement, rien de tel qu'une conférence sur la santé mentale au travail, intéressante certes, mais qui omet d'aborder la notion même de burn-out... Il ne manquerait plus que l'encadrement lui-même se reconnaisse ou identifie des collaborateurs dans une telle situation... La CGT Finances publiques de la Somme ne compte en effet plus les changements de service hors mouvement de mutation pour mettre fin à des situations de souffrance au travail

Madame la Présidente, comme signe de votre impuissance à obtenir des créations d'emplois à la direction départementale des Finances Publiques de la Somme, des créations pourtant nécessaires à l'exercice de nos missions, vous avez fait le choix de faire reculer le service public au détriment de ses usagers :

- par la fermeture de l'accueil de Courbet
- en réduisant l'accueil téléphonique des services de RNF
- en réduisant également drastiquement les horaires d'accueil téléphonique « Amendes » de TGAA.

Et désormais en proposant la réduction des plages horaires d'accueil des centres des Finances Publiques de la Somme.

Vous l'avez affirmé lors de la convention des cadres A, vous souhaitez redonner de l'air aux organisations de travail, permettre aux agents de télétravailler !

N'est-ce pas l'inverse qui risque de se produire ? ! Ne préparez-vous pas plutôt les prochaines suppressions d'emplois ?!

La CGT Finances Publiques l'affirme, d'autres choix sont possibles !

C'est pourquoi, inlassablement, la CGT Finances Publiques continue de marteler ses revendications et de dire qu'il y a lieu dans l'intérêt général de mieux partager les richesses produites !

La CGT exige :

- Un programme d'urgence sociale, à commencer par l'augmentation des salaires, des pensions et des allocations sociales ;
- L'augmentation significative de la valeur du point d'indice, pour le rattrapage du décrochage salarial, et son indexation sur l'inflation ; la refonte des grilles de rémunération ; l'intégration des primes dans le traitement ; le refus de toute rémunération au mérite ; le renforcement des droits à l'action sociale pour les actifs comme pour les retraités ;
- Le développement des services publics et l'amélioration de nos conditions de travail ; des créations d'emplois partout où cela est nécessaire et un plan de titularisation des agents non titulaires ;
- L'abandon du jour de carence, le rétablissement pour toutes et tous du versement à 100 % de la rémunération des agents qui sont en congé maladie ordinaire, en prenant en compte les spécificités de la santé des femmes ;
- Le respect plein et entier des libertés fondamentales d'expression ;
- Le rétablissement du versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- L'égalité salariale et professionnelle réelle entre les femmes et les hommes.